

4-2-1 ERGONOMIE

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)	2
EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION	2
PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES	2
AUTRE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE	2
LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES	2
DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ	2
WEBOGRAPHIE	4

L'organisme public adapte, si besoin, les postes aux conditions d'activité des personnels
Objectif : Adapter l'environnement de travail aux besoins physiologiques et psychologiques des personnels (Iso 26000 article 6.4.6.1) ; établir des programmes mixtes personnels / direction pour la promotion de la santé et du bien être (Iso 26000 article 6.4.7.2)

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)

- Prendre en compte les conditions physiques d'exercice de l'activité
- Mettre en œuvre un partenariat avec les acteurs du *Médico-social*
- Être attentif à offrir des conditions physiques d'activité équivalente pour les personnels externes

Cf. eGap - Troubles musculo-squelettiques et autres troubles de santé

Cf. eGap - Mise en place d'un dispositif visant à prévenir les troubles pouvant résulter du travail sur écran

EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Existence d'un processus de prise en charge des situations particulières
- Établissement ou mise à jour du *document unique* [p.4] (DU)
- Existence de questionnaire à destination des salariés
- Nombre de postes de travail adaptés / nombre de demandes
- Nombre de recours à un ergonome, au service santé au travail

PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES

- CHSCT
- Managers
- Médico-social
- Personnels
- RH
- Services logistique / informatique

AUTRE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE

Responsabilité sociale externe (fournisseurs)

LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES



Le site de l'Assurance Maladie sur les risques professionnels [p.4]

 *INRS_guide_conception_lieux_situations_travail_sept2011.pdf*

Les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail [p.4]

Une fédération de services de santé au travail [p.4]

Le plan national santé au travail - 2015-2019 [p.4]

DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ



Code du travail

 L4121.1 et L4121.2 : document unique

WEBOGRAPHIE

document unique : http://www.inrs.fr/htm/evaluation_des_risques_professionnels.html

Le site de l'Assurance Maladie sur les risques professionnels :

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>

Les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail :

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/intranetobject-accesparReference/Dossier%20Management%20SST/\\$File/visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/intranetobject-accesparReference/Dossier%20Management%20SST/$File/visu.html)

Une fédération de services de santé au travail : <http://www.cisme.org/>

Le plan national santé au travail - 2015-2019 :

<http://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere,149/le-conseil-d-orientation-sur-les,1455/plan-sante-au-travail-2015-2019,18424.html>